Monsieur le Maire,

Notre Ministre X. Darcos, a annoncé mardi matin à la presse l'expérimentation du service minimum d'accueil dans les écoles le 24 janvier, jour de la grève Fonction publique. Cette annonce crée un choc dans notre profession. En effet, le mardi 11 décembre, Xavier Darcos, dans le cadre de la présentation à la presse de son programme d'action et de travail pour le 2e trimestre de l'année scolaire 2007-2008, avait déclaré : "Je souhaite notamment que nous étudiions, outre les instruments de dialogue nécessaires à la prévention des conflits, de nouvelles modalités d'information des familles afin qu'elles puissent savoir, suffisamment longtemps à l'avance, si l'enseignant de leur enfant sera en grève. Surtout, je souhaite que tout ou partie des retenues sur salaire opérées les jours de grève puissent être reversées aux communes volontaires pour mettre en place un service d'accueil minimum dans les écoles primaires".

Aux questions que le SE-UNSA avait alors posées avait répondu que cela ferait l'objet de discussions dans le courant du mois de janvier 2008.

Vous comprendrez donc que l'annonce surprise du lancement de l'expérimentation de ce service minimum le 24 janvier, jour de la grève fonction publique, via une note envoyée ce jour aux Recteurs et aux Inspecteurs d'académie cause beaucoup d'émotion dans la profession et le SE-UNSA a vivement protesté auprès du cabinet du Ministre.

Outre la forme cette annonce pose problème sur le fond, car nous sommes obligés de constater que le ministre ne respecte pas les engagements pris en décembre sur l'organisation d'une concertation.

De plus sa déclaration ambiguë à la presse sur une obligation légale pour les enseignants de se déclarer gréviste est erronée (il n'y a aucune obligation légale à ce sujet) et constitue donc, pour nous, une atteinte au droit de grève des enseignants. La présentation d'un financement basé sur les retenues de salaire des grévistes relève pour nous de la provocation.

Nous attirons votre attention sur les crispations et conflits que pourraient entraîner dans votre commune la signature hâtive d'une convention qui conduirait à créer un antagonisme entre des personnels territoriaux et personnels enseignants, concernés par ailleurs dans ce cas, par le même appel à la grève fonction publique.

Pour notre part, nous continuerons à appliquer les consignes syndicales pour l'organisation de la journée de grève : nous préviendrons les familles par écrit, la Mairie et les transports par téléphone pour l'organisation de la restauration scolaire et le ramassage scolaire.

Veuillez croire, Monsieur le Maire à notre profond attachement et dévouement au Service public